

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE  
DU 30 mai 2013  
à 9 H 30**

**Université de Picardie Jules Verne  
Direction Générale des Services  
Béatrice LACHARME  
Chemin du Thil  
80025 AMIENS CEDEX 1  
Tél. 03-22-82-79-74  
Fax 03-22-82-75-00**



## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2013
2. Principe d'entrée de l'UPJV au capital de la SAS Pivert
3. Autorisation de percevoir des recettes en provenance de la SATT au profit de l'UPJV
4. Propositions au titre de l'action sociale – mise en place de « gratifications »
5. Bilan des conventions internationales, présentation faite par la DAI
6. Convention entre l'Université de Picardie Jules Verne et l'Université de Beijing (Pékin)
7. Diplôme d'Université :
  - Création de bandes dessinées (UFR des Arts)
8. Modification du nombre d'ECTS de deux Unités d'Enseignement du Master Ecosystèmes, Agrosystèmes et Développement Durable (UFR des Sciences)
9. Projets FSDIE – Commission du 6 mai 2013
10. Elaboration d'un bilan du référentiel et de propositions d'évolutions (groupe de travail)
11. Informations et questions diverses

*Le conseil d'administration était suivi d'un conseil restreint :*

- *Délégation de personnels hospitalo-universitaires*
- *Nominations d'enseignants chercheurs invités*



**Le Président** donne des informations diverses. Le 15 mai 2013, le Plan Régional Stratégique (PRS) pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Picardie a été signé. Madame Vanessa VASSET a été nommée à la Direction de la Recherche, Monsieur Emmanuel BERTHE, à la Direction des Ressources Humaines. Sont également rappelés le renouvellement des assesseurs de l'UFR de Médecine, les doctorales 2013, la prochaine élection des étudiants au CNESER, le prototype de vélo à grande vitesse porté par des étudiants de l'IUT de l'Aisne, la manifestation « Tech de Pub » par des étudiants du département techniques de commercialisation de l'IUT d'Amiens, la 6<sup>ème</sup> finale régionale de Mini F1 qui a lieu à l'IUT d'Amiens et l'implication de son département Génie Mécanique et Productique, les succès sportifs des étudiants de l'établissement, l'Universiade d'été 2013.

**Le Président** fait appel aux questions diverses.

**Monsieur TAHI** souhaite évoquer la version définitive du dossier ESPÉ.

**Monsieur MARTIN** aimerait savoir ce qu'implique l'adoption, cette semaine, du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche par l'assemblée nationale.

**Monsieur DESBUREAUX** désire que soient abordés le recrutement des personnels non-titulaires du concours réservé Sauvadet, les conditions de la préparation de la rentrée universitaire dans le cadre de l'ESPÉ dont sa configuration géographique et la nomination de son administrateur provisoire. Il rappelle que 30 collègues de l'établissement bénéficient du recrutement Sauvadet sur 60 au niveau académique alors que 18 postes sont ouverts à l'UPJV, bien que conscient des consensus du CT sur le sujet (30 postes ouverts avec parité AENES / ITRF), il souhaiterait que, au regard du plan pluriannuel de 4 ans de ce dispositif, une plus large ouverture de postes puisse être envisagée cette année.



**Le Président** aborde l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2013

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2013 n'appelant aucune remarque est mis aux voix et adopté à l'unanimité moins 1 voix qui ne prend pas part au vote.



## 2. Principe d'entrée de l'UPJV au capital de la SAS Pivert

**Le Président** rappelle le projet PIVERT (Picardie Innovations Végétales, Enseignement et Recherche Technologiques) sélectionné dans le cadre des investissements d'avenir et le consortium d'entreprises soutenant ce projet.

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du CS** fait un rappel du contexte et de l'autorisation donnée à la création de la structure sous forme de SAS. Il précise que la contribution de l'établissement est arrêtée à la somme de 25 000 € dont 1 500 € pour la première année, l'apport en numéraire étant financé par une subvention de l'Agence Nationale de la Recherche. Le montant a été modifié par rapport au projet initial car le CNRS vient d'entrer au capital de cette structure.

**Le Président** fait savoir que l'INRA s'y associe également.

**L'Agent comptable** rappelle le besoin d'une délibération du CA sur le principe d'entrée de l'établissement au capital de la SAS Pivert dans la limite de la dotation ANR qui sera attribuée prochainement dans le cadre de la convention bénéficiaire. Un apport en capital de 1 500 € a déjà été versé en 2012 afin de permettre la création de la structure.

Tout en convenant d'une opération blanche, **Madame BALTORA** souhaite savoir quels engagements prend l'établissement.

**L'Agent comptable** met en avant la possibilité pour l'établissement de participer au conseil d'administration de la SAS et les éventuelles retombées économiques et financières à l'exploitation des licences.

**Madame BALTORA** évoque les conséquences en cas de déficit ou de perte.

**Le 1<sup>er</sup> Vice Président du CA** rappelle le principe de la SAS, et à savoir que la perte ne peut être supérieure à l'apport.

**Monsieur DESSAIVRE** pense, que dans l'esprit des créateurs, vu l'importance du projet et ses partenaires, tout sera mis en oeuvre pour obtenir des résultats.

**Le Président** tient à mettre en avant la professionnalité des partenaires de ce projet.

**Le Président** met aux voix le principe d'entrée de l'établissement au capital de la SAS Pivert dans la limite de la dotation ANR, il est adopté à **l'unanimité moins 1 abstention**.



## 3. Autorisation de percevoir des recettes en provenance de la SATT au profit de l'UPJV

Un document est distribué en séance. **Le Président** aborde ce point en rappelant que le CA doit délibérer pour permettre la perception de recettes.

**Le 2<sup>ème</sup> Vice Président** évoque la convention-cadre entre la SATT Nord et l'établissement et en rappelle les actionnaires publics : le PRES Université Lille Nord de France, l'URCA, le CNRS et l'UPJV. L'objet de la délibération vise à autoriser l'établissement au recouvrement de recettes en provenance de la SATT à son profit.

**L'Agent-Comptable** tient à définir certains termes de la convention-cadre concernant les activités de maturation, le contrat de valorisation, les royalties et retours financiers, les flux financiers et les modalités financières. A ce titre, il rappelle l'article 7.1 « activités de maturation, revenus issus des transferts » de la dite convention et en donne partiellement lecture : « Chaque année civile, les retours

financiers perçus par la SATT Nord font en priorité l'objet du remboursement des frais de maturation, le montant de ce remboursement étant plafonné à 50 % des retours financiers. Une fois ce remboursement effectué, 60 % de la somme restante revient aux copropriétaires du résultat, objet du contrat de valorisation. La SATT Nord affecte 40 % au fonds de maturation qu'elle gère ».

**Madame BALTORA** demande si les taux pratiqués ont été négociés.

**Le 2<sup>ème</sup> Vice Président** indique qu'ils sont communs à toutes les universités actionnaires de la SATT Nord.

**Monsieur HÉNOCQUE** demande quelles sont les possibilités de retrait pour l'établissement en cas d'absence de résultats.

**Le 2<sup>ème</sup> Vice Président** rappelle que la SATT Nord est une Société par Actions Simplifiée, le bénéfice génère des royalties pour les actionnaires, le manque de résultats, l'absence de retours financiers pour l'établissement. En revanche, il n'y a pas de participation aux pertes.

En ce qui concerne le flux financier et le passage des tiers, **Monsieur HÉNOCQUE** demande si les versements se font directement aux laboratoires ou par l'intermédiaire des partenaires.

**Le 2<sup>ème</sup> Vice Président** stipule les modalités financières de la convention-cadre dont le versement de 50 % aux actionnaires au prorata de la propriété intellectuelle.

**L'Agent Comptable** rappelle que l'établissement s'est engagé dans la SATT à hauteur de 84 000 €.

**Le Président** met aux voix l'autorisation de percevoir des recettes en provenance de la SATT Nord au profit de l'UPJV, selon les modalités mentionnées à l'article 7.1 de la convention cadre signée entre les deux partenaires qui est adoptée à l'unanimité.



#### 4. Propositions au titre de l'action sociale – mise en place de « gratifications »

A la demande du Président, la **directrice du SCAS** présente la mise en place, au titre de l'action sociale de « gratifications » sous la forme de chèques cadeaux, à l'occasion d'événements familiaux comme une naissance ou une adoption, un mariage ou un PACS, un départ à la retraite. La proposition financière a été arrêtée à 120 € ou à 60 € par événement et appréciée selon l'indice nouveau majoré de l'agent (inférieur à 600, 120 €, supérieur à 600, 60 €). L'évaluation financière du dispositif a été déterminée et la proposition adoptée à l'unanimité par le conseil du SCAS en date du 30 avril 2013.

**Monsieur WILLAUME**, qui se dit favorable à la proposition, demande si elle concerne les BIATSS et les enseignants.

**La directrice du SCAS** acquiesce.

Tout en se déclarant également favorable au projet, **Monsieur MARTIN** suggère l'idée de propositions qui viseraient le domaine du bien-être.

A ce titre, **le 1<sup>er</sup> Vice Président du CA** tient à rappeler les propositions peu coûteuses initiées par le Vice-Président délégué au cadre de vie et au bien-être, Gérard COTTRELLE. Monsieur CHRISTOPHE, chargé de mission développement durable, a également engagé une démarche sur le bilan carbone de l'établissement.

**Monsieur DESBUREAUX** aimerait une précision technique concernant le chèque cadeau multi enseignants.

**La directrice du SCAS** précise qu'il s'agit du chèque cadeau « CADHOC », son réseau étant constitué de nombreuses enseignes qui offrent une large palette de commerces.

**Monsieur DURAND** s'interroge sur la limite d'attribution établie selon l'indice nouveau majoré supérieur ou inférieur à 600 et demande pourquoi ne pas donner davantage à l'agent dont l'indice est proche de 300.

**La directrice du SCAS** précise qu'il n'a été retenu que deux tranches par simplicité pour cette première mise en place du dispositif évalué à 9 000 € pour 2013.

**Monsieur BONELLE** tient à mettre en exergue la situation des collègues retraités qui se trouvent exclus de l'accès au cadre associatif de l'établissement.

**Le Directeur Général des Services** explique que c'est la loi qui le veut ainsi.

**Le 1<sup>er</sup> Vice Président du CA** souhaite rappeler la diminution de la dotation de l'Etat (1 million d'euros en fonctionnement), et celle des ressources propres dont la formation continue et la taxe d'apprentissage, l'impact de la Loi Sauvadet, l'absence de financement des capitaux décès et l'interrogation sur la dotation des heures complémentaires. Madame CHANGEUR regrette, dans le cadre du projet de loi, que l'amendement portant sur la sécurisation des universités n'ait pas été retenu et dit ne pas être satisfaite du « livret blanc » annoncé.

**Le Président** met aux voix, conformément au document joint, les propositions au titre de l'action sociale visant à la mise en place de « gratifications » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, elles sont adoptées à l'unanimité.



## 5. Bilan des conventions internationales, présentation faite par la DAI

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CEVU**, délégué aux relations internationales, rappelle la stratégie de l'établissement, son renforcement et son développement. Il évoque les aspects à prioriser (doubles diplômes, Erasmus Mundus) et ceux relatifs au renforcement de la mobilité entrante et sortante (enseignants – étudiants – administratifs).

**La directrice la DAI** présente, à l'aide d'un power point, le bilan des conventions internationales. Y sont traitées les conventions par type (conventions bilatérales, contrats Erasmus, formations diplômantes), par répartition géographique (hors Erasmus) et par activités. 101 conventions sont actives, le nombre d'étudiants en mobilité est de 69 (pour les entrants) et de 51 (pour les sortants), la mobilité enseignante concerne 21 missions. Madame KILANI rappelle la mise en place d'une harmonisation de la gestion des conventions, le retour sur leur suivi restant cependant à améliorer. L'application du logiciel Moveon avec l'achat d'un module spécifique va permettre prochainement la mise en ligne via le Net de ces échanges internationaux. La directrice de la DAI rappelle la perspective de créer un réseau d'universités prioritaires. Les contrats Erasmus (pour tous), formations et stages couvrent 227 universités dans 27 pays, le stage devant être de 3 mois minimum. Les problématiques portent sur le déséquilibre des échanges, le désengagement des universités anglo-saxonnes, le catalogue des cours, la diminution des bourses. Les réseaux sont constitués de l'ISEP, du CREPUQ, de l'AUF, du consortia Erasmus Mundus, de l'USTH et du Galatasaray. Sont également évoquées la délocalisation et sa traduction budgétaire concernant Budapest, Hanoi, Beyrouth, Fès, Dakar, Erbil (cette dernière convention vient d'être dénoncée).

**Monsieur WILLAUME** est surpris de l'absence de la convention avec Tanger qui ne figure pas dans un des tableaux présentés. La raison en est que cette convention est intégrée au budget de l'IUT

**Madame KILANI** a engagé une procédure d'harmonisation sur la gestion des délocalisations.

**La directrice de la DAI** continue sa présentation avec le budget de la DAI (850 000 €) et son programme de financement constitué par les adhésions, les accueils de délégations, les accueils des étudiants internationaux, l'ISEP, les bourses Philéas-accueil, le FLE et les allocations de mobilité internationale pour les boursiers.

**Madame BALTORA** souhaiterait voir apparaître dans cette présentation une ventilation des dépenses.

Tout en rappelant que la moyenne des étudiants sortants se situe autour de 5,75 %, **Monsieur WILLAUME** évoque le montant des bourses qui reste, selon lui, un frein au départ de l'étudiant. Est également posé le niveau de langue et à ce titre, **Monsieur WILLAUME** reconnaît le besoin d'un accord au niveau de la CPU. Il fait également mention des durées semestrielles différentes d'un pays à l'autre et la difficulté pour certains étudiants à terminer leurs cursus.

**Le Président** marque le déséquilibre entre entrants et sortants des étudiants en mobilité.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CEVU** insiste sur le besoin pédagogique d'une meilleure complémentarité des cours et une cohérence accrue afin d'inciter l'étudiant à la mobilité. **Madame KILANI** ajoute que les études prouvent que les bourses ne sont pas un frein. Le frein essentiel est culturel.

Dans la présentation faite du bilan des conventions internationales, **Monsieur TAHI** regrette l'absence d'une rubrique qui porterait sur les projets à court ou moyen terme. Il évoque la mobilité effective des enseignants et parallèlement celle des BIATSS qui peut poser un problème de service.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CEVU** explique sa faisabilité si l'anticipation est bien appréhendée.

En ce qui concerne la charte relative aux diplômes en partenariat international, **Monsieur BENLAHSEN** estime qu'il conviendrait de l'approfondir afin d'en établir une stratégie commune et la mise en place de priorités. Quant à la mobilité (étudiants entrants, sortants), il évoque le besoin de la reconsidération de la place de la Maison des langues.

**Monsieur LANTEZ** s'interroge sur les relations de l'établissement avec Campus France.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CEVU** rappelle le fonctionnement de Campus France, sa convergence vers de l'attractivité internationale. Campus France propose des services par des colloques, des informations, des travaux thématiques et émet un avis favorable ou défavorable pour l'étudiant à destination du service des visas.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** rappelle le besoin de chartes de qualité et de leur suivi. A ce titre, **Madame CHANGEUR** évoque la dénonciation de la convention avec Erbil (problèmes pédagogiques). **Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** souhaite aussi favoriser le développement des doubles diplômes et évoque le vote récent concernant l'intéressant projet de DUETI qui accompagne la mobilité internationale des diplômés d'IUT.



## 6. Convention entre l'Université de Picardie Jules Verne et l'Université de Beijing (Pékin)

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CEVU** rappelle que cette convention a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la séance du CEVU en date du 23 mai 2013. **Monsieur SABLER** met en avant l'excellence de l'université chinoise qui cherche un partenariat sérieux en France et la possibilité d'accueillir certains de ses étudiants.

**Le Président** évoque le déplacement récent de la délégation chinoise de l'Université de Beijing et de son Président.

**Monsieur WILLAUME** confirme la qualité de l'université chinoise.

**Le Président** met aux voix la convention entre l'Université de Picardie Jules Verne et l'Université de Beijing, elle est adoptée à l'unanimité.



7. Diplôme d'Université :
- Création de bandes dessinées

Ce DU qui a reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU est porté par l'UFR des Arts en partenariat avec l'association « on a marché sur la bulle » et l'ESAD. Cette formation complémentaire porte sur la création de bandes dessinées et s'adresse à un effectif d'une dizaine d'étudiants (9 en formation initiale et 3 en formation continue).

En évoquant la page 9 relative à la fiche financière de la formation, **Monsieur ANTOINE** demande s'il ne connaîtra pas des difficultés dans sa réalisation notamment au niveau des effectifs.

**Monsieur WILLAUME** rappelle d'une part la forte demande des étudiants et d'autre part le développement important du marché de la bande dessinée. Le type de formation est absent du champ universitaire aujourd'hui et dispensé par quelques écoles notamment à Angoulême ou Strasbourg.

**Le Président** met aux voix le Diplôme d'Université « création de bandes dessinées », il est adopté à l'unanimité.



8. Modification du nombre d'ECTS de deux Unités d'Enseignement du Master Ecosystèmes, Agrosystèmes et Développement Durable

A la demande de l'UFR des Sciences, la demande de modification du Master EEAD a été présentée en CEVU et en a reçu un avis favorable à l'unanimité. Elle n'appelle aucune remarque, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.



9. Projets FSDIE – Commission du 6 mai 2013

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CEVU** rappelle la procédure et les principes d'attribution du FSDIE. Le CEVU a donné dans sa séance du 23 mai 2013 un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier. La seconde proposition concerne le fonds social et porte sur une aide financière de 2000 € en direction d'un étudiant (ancien président d'une association d'étudiants qui avait organisé un voyage et suite à des désistements d'inscriptions s'était retrouvé à en assumer seul le remboursement malgré des difficultés financières, la dette étant arrêtée à la somme de 3 500 €).

**Monsieur LANTEZ**, en citant le projet 1 « 6<sup>ème</sup> Bacchanale de Socrate, Gala Sages-Femmes » veut savoir comment ces étudiants percevront la somme de 500 €, cette proposition étant sous réserve de l'établissement d'une convention.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CEVU** indique que, dans la mesure où ils ne sont pas étudiants de l'établissement, l'établissement d'une convention est nécessaire.

**Le Président** met aux voix le projet du fonds social et les projets FSDIE qui sont adoptés à l'unanimité.



10. Elaboration d'un bilan du référentiel et de propositions d'évolutions (groupe de travail)

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** rappelle le décret de 2009, la mise en place du référentiel national et sa circulaire de cadrage, la direction souhaite en établir un bilan. Dans une volonté et une logique

d'harmonisation, même si elle ne doit pas ignorer certaines spécificités, réelles, la gouvernance de l'établissement souhaiterait la mise en place d'un groupe de travail constitué d'experts représentant la diversité de l'établissement. Un bilan du référentiel a été demandé aux composantes. Madame CHANGEUR rappelle qu'il s'agit d'une évolution avec une représentativité qualitative, un dialogue aura lieu avec le CEVU, la RDD et le CT.

**Monsieur WILLAUME** demande si un membre du CT participera à ce groupe de travail.

**Monsieur DESBUREAUX** rappelle la compétence des instances du CA et du CT en matière indemnitaire.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** propose d'adjoindre un membre enseignant parmi les titulaires du CT. Un appel à candidatures sera lancé pour la mise en place de ce groupe de travail.

**Monsieur DESBUREAUX** suggère qu'un ou deux directeurs administratifs de composante y soient associés.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** acquiesce.



## 11. Questions diverses

**Le Président**, en réponse à la question posée par Monsieur TAHI, demande qu'elle lui soit précisée.

**Monsieur TAHI** souhaite d'abord attirer l'attention sur le manque de représentants du CA au niveau du comité d'échanges et de liaison de la CDC. D'autre part, il se dit surpris par la version définitive de l'ESPÉ, ne retrouve pas ce qui devait être supprimé en page 25 du document et ses inquiétudes sur le maintien des sites délocalisés demeurent.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** précise toutes les modifications. Le maintien et le développement des sites délocalisés en cohérence avec les objectifs et l'esprit de la loi sur la refondation de l'École ont bien été rappelés.

**Monsieur TAHI** tient également à réitérer sa demande concernant un CA spécifique à l'orientation stratégique. Il évoque une nouvelle fois le besoin de faire un point sur la « concurrence » en matière de formation.

**Monsieur DESBUREAUX** aimerait que l'équipe de direction clarifie la nomination d'administrateur provisoire.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** rappelle que les IUFM continuent d'exister jusqu'au 31 août 2013. C'est seulement au 1<sup>er</sup> septembre qu'un administrateur provisoire pourra être nommé sauf en cas de démission du directeur de l'IUFM.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA**, en réponse au recrutement « Sauvadet », rappelle les échanges avec les services rectoraux et indique qu'il n'y a pas la possibilité de détachement selon eux. Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA tient également à rappeler l'équilibre à respecter d'ouverture de postes entre les deux filières ITRF et SAENES.

Tout en faisant allusion à son précédent poste de responsable de la DPAE, **Monsieur BERTHE** ajoute qu'il est en lien direct avec le Rectorat. Il fait un rappel des modalités de mise en oeuvre de la Loi Sauvadet, l'ouverture s'exerçant sur 4 ans. Il fait savoir que les collègues admis ont jusqu'au 6 juin pour émettre des vœux d'affectation qui sont au nombre de cinq. Ils seront affectés après le mouvement et avant les issus de concours. Une réunion programmée l'après-midi en direction de ces collègues permettra de leur rappeler leur situation de stagiaire pendant 6 mois et une information sera faite sur l'évolution de carrière comportant 4 grades ainsi que l'incidence financière de l'accès à ces derniers.

Dans la mesure où le dispositif Sauvadet s'exerce sur 4 ans, **Monsieur DESBUREAUX** demande un plus grand recrutement sur l'année et un nouveau calcul sur les trois années suivantes.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** met en exergue le besoin d'une égalité de traitement entre les personnels et le statut national des fonctionnaires, tout en indiquant que la direction se renseigne auprès du MESR.

**Madame DE TOMI** aborde le recrutement sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation de l'établissement et demande si la mobilité est à envisager et à prendre en compte.

**Monsieur BERTHE** rappelle l'ouverture du registre des inscriptions de ce recrutement à partir du 6 juin 2013, sa répartition (logistique, magasinier, reprographie). Il signale, au niveau du Rectorat, une absence d'ouverture de poste permettant à tout collègue de rester par conséquent dans l'établissement.

**Le Président** rappelle le vote à l'Assemblée Nationale de la loi Enseignement Supérieur et Recherche du début de semaine qui va maintenant être examinée au Sénat. Le Président liste quelques avancées retenues comme le décroisement des filières, la simplification des formations, l'introduction de l'alternance, l'encadrement des étudiants, la reconnaissance du doctorat pour l'accès à la fonction publique, l'organisation générale des études de santé et les modalités d'accès, la réorientation, les passerelles. Il évoque également le conseil académique et le rôle accru donné aux personnalités extérieures. Toutefois, on ne connaîtra la teneur exacte de la loi qu'après son examen au Sénat.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** clôt la séance à 14 heures 15.

~~~~~

Professeur Michel BRAZIER

